

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du mardi, 19 novembre 2019**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ; Mme Antinori et Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ; M. Mergen, secrétaire.

Excusé(s) : néant

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures. L'ordre du jour fut accepté par le conseil communal.

**Ordre du jour – point 1 –
Décision à prendre sur une éventuelle adhésion à la convention relative à
l'organisation et au fonctionnement du Guichet Unique PME**

Le Conseil communal a décidé avec cinq voix pour, une voix contre et trois abstentions d'adhérer au service appelé Guichet Unique PME qui a pour mission principale d'assurer un service de conseil économique, juridique et technique, individualisé aux petites et moyennes entreprises implantées sur le territoire des communes membres.

**Ordre du jour – point 2 –
Convention 2019 relative au Club Senior « Uewersauer »**

La convention 2019 relative au Club Senior « Uewersauer » est approuvée à l'unanimité des voix par le conseil communal de la commune de Goesdorf.

**Ordre du jour – point 3 –
Projet d'extension de la Maison de soins St. François à Clervaux : approbation de
l'avenant 1 à la convention**

La « Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde, Luxembourg » a procédé à l'extension de la Maison de soins à Clervaux. Par l'extension de la maison de soins existante, 54 chambres supplémentaires ont été créées.

Ladite congrégation avait invité la commune de Goesdorf à supporter le projet d'extension avec une contribution financière forfaitaire fixée à 55.000.- € par chambre. Les autorités communales de Goesdorf ont accepté cet appel et ont décidé de participer pour 1 chambre supplémentaire, ceci par rapport à la convention initiale du 15 avril 2016. Avec la signature de ce premier avenant, la commune de Goesdorf a un droit sur un total de trois chambres.

La convention visée précise qu'il s'agit d'une participation unique et que la commune de Goesdorf ne sera pas impliquée financièrement aux frais de fonctionnement de la Maison de Soins en question.

Le Conseil communal a approuvé, à l'unanimité des voix, l'avenant 1 à la convention du 15 avril 2016.

Ordre du jour – point 4 –
SIDEC : réorganisation de la collecte publique des déchets :
Modification du règlement-taxe concernant la gestion des déchets – taxe forfaitaire
Observations du Ministère de l'Intérieur – discussions

Le règlement-taxe visé doit être adapté quant à la fixation d'une taxe forfaitaire.
Le Conseil communal s'est toutefois prononcée en faveur d'une taxe forfaitaire annuelle au montant de 10.- €.
La décision définitive afférente sera prise seulement lors d'une séance ultérieure du conseil communal.

Ordre du jour – point 5 –
Règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement :
Discussions et propositions éventuelles

Ledit règlement fera l'objet d'une décision définitive du conseil communal lors d'une séance ultérieure.

Ordre du jour – point 6 –
Office social régional de Wiltz : approbation du budget rectifié 2019 et du budget 2020

Le budget rectifié et le budget 2020 de l'Office social régional de Wiltz ont été approuvés à l'unanimité des voix par le conseil communal.

Pour l'année 2020, les dépenses ordinaires à charge de la commune de Goesdorf s'élèveront à environ 43.000.- €.

Ordre du jour – point 7 –
Approbation d'une résiliation d'un commun accord des contrats de bail conclus le 29 février 2016 avec Madame Nicole HAMES (logement « Welter » à Dahl + carport)

Le Conseil communal approuve à l'unanimité des voix la résiliation d'un commun accord des contrats de bail conclus avec Mme Nicole HAMES.

Ordre du jour – point 8 –
Modification du règlement-taxe de chancellerie : discussions

Le règlement-taxe de chancellerie devrait être modifié, notamment en ce qui concerne les taxes à prélever sur la délivrance de cartes d'identité. Une décision définitive sera prise ultérieurement.

Ordre du jour – point 9 –

Régime de rémunération pour les salariés communaux :

Modification de l'article 25bis concernant la prime de responsabilité à accorder au salarié du groupe de salaire E

En sa séance du 24 septembre 2018, le conseil communal a adopté un régime de rémunération pour les salariés de la commune de Goesdorf qui stipule dans son article 25bis qu'un salarié du groupe de salaire E assumant un poste à responsabilité particulière peut, sur décision du collège des bourgmestre et échevins, bénéficier d'une prime de responsabilité. Cette prime est limitée à 15 points indiciaires en cas de tâche complète.

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, il y a lieu d'augmenter cette prime de 15 points indiciaires à 20 points indiciaires, ceci pour récompenser le chef-d'équipe du service technique communal qui fournit un travail de bonne qualité.

Le Conseil communal marque son accord unanime avec cette proposition.
Ledit article 25bis est donc modifié en ce sens.

Ordre du jour – point 10 –

Fixation de subsides et de cotisation diverses pour l'année 2020

Le Conseil communal a fixé les subsides pour l'année 2020 de la manière suivante :
(accord unanime)

D.T. Nocher :	1.000.- €
LASEP (Goesdorf) :	1.500.- €
Syndicat d'initiative :	2.000.- €
Chorale Gemeng Géisdref :	3.000.- €
Chorale Ste. Cécile – Buederscheid :	250.- €

Autres associations et clubs :

Coin de Terre et du Foyer	400.- €
Organisation St. Nicolas	1.000.- € (*)
Entente des sociétés de la commune de Goesdorf	500.- €
Amiperas - commune de Goesdorf	400.- €
Luxembourg American Cultural Society	250.- €
Association des aveugles	100.- €
Handicapés physiques du Nord	100.- €
Ligue HMC Ettelbruck/Diekirch/Vianden	200.- €
Sécurité routière	100.- €
Tierschutz Norden	100.- €
Caritas	100.- €
Ligue contre la Tuberculose	100.- €
Association APEMH	100.- €
Association luxembourgeoise de lutte contre la mucoviscidose	300.- €

(*) Le subside revenant aux organisateurs de la St. Nicolas sera augmenté de 700.- € à 1.000.- € à partir de l'année 2020.

**Ordre du jour – point 11 –
Epargne scolaire 2019 et 2020**

Le Conseil communal marque son accord avec la participation à l'action « Epargne scolaire » pour les années 2019 – 2020 et décide le versement d'un don au montant de 25,00 € au profit des élèves du cycle 2.1 de l'enseignement fondamental de la commune de Goesdorf.

**Ordre du jour – point 12 –
Fixation de la valeur des cadeaux/fleurs pour les mariages, anniversaires et autres festivités ou événements**

Le Conseil communal fixe la valeur maximale d'un cadeau/fleurs pour les mariages, anniversaires et autres festivités ou événements à 150.- €.

**Ordre du jour – point 13 –
Approbation de décomptes**

Les deux décomptes soumis au vote du conseil communal ont été approuvés à l'unanimité des voix (aménagement d'une aire de dépôt « Grünschnitt » + travaux au chemin rural Büderscheid en direction de Wiltz).

**Ordre du jour – point 14
Titres de recette**

Plusieurs titres de recette datant de l'année 2019 ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins